



Déployer le plan Normandie Bâtiments Durables

La Région Normandie, chef de file pour la transition énergétique, a adopté en octobre 2016 son plan d'actions « Normandie Bâtiments Durables». L'objectif : soutenir la construction et la rénovation de bâtiments performants énergétiquement (principalement le logement public et privé, collectif et individuel mais aussi le parc tertiaire public communal et intercommunal).

Le plan "Normandie Bâtiments Durables" dont le montant des aides régionales et européennes attribuées s'élève à 163 M€ en septembre 2024, a permis de générer 866 millions d'euros de travaux sur le territoire.

Le plan répond à trois grands enjeux

- environnemental : réduire la consommation énergétique et la production de gaz à effets de serre du secteur du bâtiment (2^e secteur après l'industrie en Normandie, premier au niveau national),
- économique : faire de la construction et de la rénovation énergétique du parc bâti un levier majeur de développement de l'ensemble de la filière « construction » normande (en termes de chiffre d'affaires, d'emplois, et de montée en compétence),
- social : réduire la part des ménages normands en situation de vulnérabilité énergétique du fait du coût du poste chauffage dans leur budget.

Sur les 1,8 million de logements du parc normand, la moitié a été construite avant la première réglementation thermique de 1974 et présente des caractéristiques de forte consommation. Ce parc étant constitué aux deux tiers de logements individuels, la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des particuliers est particulièrement justifiée.

Les aides régionales

Le Plan Normandie Bâtiments durables est mis en œuvre via plusieurs dispositifs d'intervention régionale financés par les crédits Région ou Europe (FEDER).

Aides

- [IDEE ACTION « Rénovation énergétique des copropriétés »](#)
- [IDEE CONSEIL « Chèque Éco-Énergie Normandie/Aide Audit énergétique »](#)
- [IDEE ACTION « Chèque Éco-Énergie Normandie / Aide travaux »](#)

Le "Chèque éco-énergie Normandie" permet d'entrer en relation avec des professionnels agréés par la Région (cabinets d'audit, artisans et entreprises du bâtiment) et donne accès à des aides comprises entre 600 et 12 000 euros, selon le projet (de l'audit énergétique du logement à la réalisation des travaux).

[Chèque éco-énergie Normandie en direction des particuliers en maison individuelle](#)

La Région soutient également le réseau normand de l'écoconstruction, groupe de concertation avec les professionnels du bâtiment et des filières de matériaux de construction biosourcés. L'animation du club est assurée par l'ARPE Normandie (Association Régionale pour la Promotion de l'Eco-construction).

Le Plan Normandie Bâtiments Durables s'articule par ailleurs avec le [Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets](#) (PRPGD) qui s'engage à accompagner tous les acteurs du BTP en permettant de développer le réemploi des matériaux recyclés.

Contact

Service bâtiments durables - alexandra.benard@normandie.fr

[En savoir plus sur le chèque éco-énergie](#)